

l'ordonnance de non conciliation

Par isabelle02, le 22/11/2009 à 17:44

Bonjour,

Je viens de recevoir l'ONC mon ex s'est vu attribué un de mes véhicules puis-je lui faire remplir un certificat de cession afin qu'il change le nom idem pour un véhicule au nom de Mr et Mme que je conserve? Est ce que je peux vendre le véhicule avant le jugement du divorce? J'ai des comptes épargnes à mon nom lors de la liquidation dois-je lui donner la moitié? J'ai la jouissance de la maison à titre onéreux je ne sais de combien sera le loyer, je ne travaille pas mais si je souhaite lui racheter sa part comment faire? Nous sommes mariés sous le régime de la communauté, il fréquentait une personne depuis avril et allez coucher chez elle en emmenant les enfants et c'est seulement en mai qu'il a quitté la maison avec l'un de mes enfants pour aller vivre chez elle. Merci de dire si un divorce pour faute serait envisageable?

Par Julie THOMAS, le 23/11/2009 à 10:40

Un divorce pour faute est toujours possible, mais c'est très long, et pas idéal pour l'équilibre de vos enfants. Je ne peux que vous conseiller de prendre un avocat, dans une telle situation...

Cordialement.

Julie THOMAS

Par isabelle02, le 23/11/2009 à 10:47

Bonjour Julie,

Merci pour votre conseil, je souhaiterais obtenir des réponses aux autres questions si je peux me permettre.

Vous remerciant

Bien à vous